

La famille de madame Suzanne Mortessagne écrit :

Le mardi 09 juin 1987, la dépêche titrait :

« Le meurtre de Gagnac sur Garonne - Qui a tué Suzanne »

Le mercredi 06 juin 2007, 20 ans après, cette question est toujours restée sans réponse. Malgré notre combat du 06 juin 1987 au 16 janvier 2004, tous seuls avec notre peine pour connaître la vérité et à partir du 17 janvier 2004, avec l'Association des familles de victimes « Stop à l'Oubli » où ensemble, nous nous battons tous pour la même cause « La recherche de la vérité ».

Suzanne était malentendante et le fait de sa surdité la rendait discrète. Sa seule passion était la nature, les fleurs, le jardinage, la cueillette des champignons. Sa joie était de donner, ses légumes, ses fleurs. Suzanne avait un grand cœur, toujours heureuse de faire plaisir aux gens autour d'elle.

Sa dernière cueillette de champignons a pris fin le 06 juin 1987, aux bords de la Garonne lors de sa rencontre avec son ou ses assassins. Nous ne savons toujours pas qui a commis cette atrocité.

Suzanne tricotait dans son jardin, accompagnée d'une voisine. Elles devaient partir à la cueillette des champignons. Malheureusement le destin en a décidé autrement. Suzanne décida quand même de partir seule.

Mon père parti faire un tour au village, revient et ne s'inquiète pas de l'absence de Suzanne car à la télévision, il y avait le double de tennis à Roland Garros.

Mais à 20 heures, il s'étonne alors de l'absence de ma mère.

Il décide donc de se mettre à sa recherche.

La voisine n'a pas vu ma mère et nous fait prévenir par un membre de la famille.

Nous commençons nos recherches : le jardin, le cimetière et enfin le bord de la garonne.

Accompagnés de membres de la famille et de voisins, nous longeons la rive et nous constatons une petite tâche de sang et un champignon fraîchement cueilli.

Suite à cette découverte, nous prévenons la gendarmerie afin d'entamer des recherches.

Les gendarmes arriveront accompagnés d'un chien, chercheront jusqu'à 22 h 30 et nous donnent rendez vous, le lendemain à 8 h 30.

Ayant toujours un petit espoir, nous continuerons nos recherches mais en vain.

Le lendemain, à 6 heures, la poche de champignons, ramassée probablement par ma mère est découverte au bord de l'eau.

Comme prévu, gendarmes, pompiers, médecin, maire de la commune, amis, voisins et la famille se rendent sur les lieux.

A 8 h 45, soudain un cri « elle est là ».

Michel, mon époux et moi, nous dirigeons vers le véhicule de la gendarmerie. Nous pensions fortement que Suzanne avait eu un malaise, comme cela lui arrivait de temps en temps et qu'elle était toujours vivante.

Mais l'espoir n'a duré que quelques instants.

L'adjudant de gendarmerie téléphonait et nous l'entendons dire :

« On l'a retrouvée, violentée et assassinée ».

Ma mère était allongée morte, sous un bûcher de bois avec le crâne massacré.

Phrase que je ne peux oublier, tellement c'est violent ».

Je n'ai pu écouter plus longtemps, je me suis effondrée et j'ai été amenée chez le médecin qui m'a injecté un sédatif.

Voilà, bientôt vingt ans que ma famille et moi-même, essayons de tourner la page suite à ce drame.

Maintenant, après vous avoir parlé de la vie de ma mère, je vais vous décrire ce que je vis au quotidien.

Il est déjà très difficile d'admettre la perte d'un être cher mais de cette façon là, je ne l'accepte pas.

Après la découverte du corps de ma mère, la machine s'est enclenchée : enquêtes, obsèques à préparer et mon père, handicapé dont je dois m'occuper, je devais prendre la suite de ma mère.

Ma famille et moi, avons du faire face aux enquêteurs qui ne nous ont pas ménagés, c'est le moins que l'on puisse dire...

L'après midi à 16 heures, c'était un Dimanche, mon mari et moi, étions déjà entendus dans le bureau de la Gendarmerie pour leur donner notre emploi du temps. Il voulait également connaître l'emploi du temps de mon père hémiparétique. Il est vrai que vu son état, il était capable d'accomplir un geste pareil ...quel exemple de délicatesse nous a été à ce moment donné par la gendarmerie de notre pays ...

Nous avons dû nous mettre à la recherche d'une aide à domicile pour mon père.

Nous nous sommes retrouvés, quatre à la maison avec Michel, mon père et Laurent 13 ans, traumatisé par la disparition de sa grand-mère.

Ces mêmes enquêteurs n'ont pas hésité à me rendre une petite visite sur mon lieu de travail.

Ils n'avaient pas rendez-vous. La discrétion était assurée !!! Pensez donc, un fourgon de gendarmerie dans la cour de l'entreprise et tout le monde aux fenêtres. Heureusement, j'avais un chef de service adorable, qui me dit « Danielle, je vous laisse mon bureau ». Je profite de cette occasion pour le remercier publiquement pour sa gentillesse.

Vous voulez connaître la raison de leur venue : ils voulaient surtout savoir l'emploi du temps de mon mari, qui était le premier dans la liste des suspects. Je leur ai demandé de passer nous voir à mon domicile le soir même après mes heures de travail.

Nous leur avons expliqué que nous avions l'impression qu'ils se trompaient de cible.

Nous étions avant tout, la famille de la victime. Il a fallu en avaler des anecdotes de ce genre.

Mon père et moi, étions partie civile et recevions les résultats de l'autopsie et les dépositions relatifs à l'enquête.

Tous les dimanches, nous relisions mon mari et moi, ces dépositions pour essayer de comprendre.

Pendant deux ans, nous avons fait confiance aux enquêteurs, nous attendions avec impatience, tous les jours les résultats de l'enquête.

Malheureusement, au mois de mai 1989, un recommandé nous est adressé nous annonçant un non lieu, sans que notre avocat nous ait informé. Nous venions de prendre un coup de massue sur la tête.

Nous nous sommes battus, nous consultions régulièrement des avocats, pour relancer l'enquête afin de trouver le ou les assassins de ma mère. Une enquête bien bâclée comme beaucoup à cette même époque : des gendarmes qui ne font pas leur travail, des scellés qui disparaissent, des suspects très sérieux non inquiétés, bref une parodie d'enquête qui laissait malheureusement entrevoir une parodie de justice à venir ...

Mon père demandait des explications mais nous le protégeions en raison de son état de santé.

Il est décédé en février 1998 d'une méningite foudroyante sans savoir qui était l'assassin de son épouse. Que de regrets...

Mais en 2000, une petite lueur dans notre dossier, HOMICIDE 31 nous contacte et nous commençons à croire de nouveau. Enfin, on allait peut être essayer de répondre à toutes ces questions restées sans réponse ...

En décembre 2003, je reçois un coup de fil de Gabriel LOUBRADOU me demandant mon accord pour créer une association avec d'autres familles de victimes.

J'accepte et me dis : « Nous ne sommes plus seuls »

L'association « Stop à l'oubli » est créée le 17 janvier 2004 à Montbrun Lauragais.

En juillet 2005, du fait de l'inefficacité et du manque d'intérêts que nous témoigne notre avocat, je décide de changer d'avocat et ainsi de relancer la procédure afin de faire rouvrir mon dossier. Début Juillet 2005, notre avocat demande un effet interruptif à la prescription.

Dans les semaines qui suivent, à notre grande stupéfaction, nous sommes avertis par un courrier de notre ancien avocat (celui qui n'a rien fait pour nous par le passé, à part bien sur encaisser ses honoraires ..) que notre dossier va être ouvert rapidement ...il a été attiré par l'appât du gain ...vous nous l'accorderez, un courrier de ce type n'est pas écrit à la légère par un avocat de cet envergure ... si un dossier va être ouvert, c'est bien qu'il va l'être ... Nous informons notre avocat de cela et il nous confirme que la justice souhaite rouvrir le dossier ...Nous reprenons espoir mais nous faisons preuve de beaucoup de prudence. Néanmoins, tout cela se confirme et du fait de la pression médiatique, je fais une déclaration à la presse les informant de la rouverture imminente de mon dossier. Nous respirons de nouveau mais l'air est nauséabond : en effet, un changement de magistrat intervient à ce moment là (non ce n'est pas une coïncidence, croyez moi) et le dossier est refermé de nouveau !!!

Le 24 octobre 2005, avec l'aide de mon avocat, je dépose une plainte avec constitution de partie civile contre Patrice ALEGRE car de très fortes présomptions existent sur le tristement célèbre tueur en série Après de multiples manipulations tentant de nous écoeurer et d'empêcher la réouverture du dossier (longueur des procédures, changement de magistrats et de procureurs par exemple) le 28 novembre 2005, le Juge LEMOINE, accepte finalement la réouverture du dossier.

Quelle joie, quelle satisfaction, notre dossier allait repartir de zéro, ENFIN APRES 18 ANS !!!

Joie de courte durée, le parquet déclarait avec une rapidité incroyable irrecevable ma plainte contre Patrice ALEGRE en faisant appliquer l'article 190.

Nous faisons donc appel de cette décision car juridiquement l'article 190 n'a pas vocation à s'appliquer, puisque je porte plainte sur une autre personne qui n'a jamais été citée dans notre dossier. En effet, ma première plainte était contre X et non pas contre une personne clairement identifiée. Un étudiant en droit de 1ère année vous le confirmera avec fermeté, aisance et si vous ne le croyez toujours pas, vous renverra avec raison à vos chères études ...Donc, on a bien compris que le droit doit s'appliquer ... S'il ne s'applique pas, il existe donc des raisons non juridiques à ces décisions ...

La chambre d'accusation de la Cour d'appel doit examiner notre dossier le 30 mars 2006 et rendre sa décision le 01 juin 2006. Du fait des circonstances, nous sommes très optimistes : rien de plus simple que d'appliquer le droit, la loi c'est la loi !!!

En tant que partie civile, mon avocat demande en avance à ce que je puisse assister à l'audience : ma famille vient me soutenir ce matin là...Le ton va nous être donné juste avant l'audience : mon avocat m'informe que je devrais rester à l'extérieur et non pas assister à l'audience comme prévu ... Ca sent le roussi pour nous, nous avons le sentiment qu'une décision très défavorable à nos intérêts, malgré je le répète,notre bon

droit (qui a bien peu de sens désormais) se trame dans cette pièce où justice est censée être rendue ...Après une audience rapide, le 01 juin, la parodie de rendu de jugement est :

- dit l'appel recevable en la forme JE TRADUIS « VOUS AVEZ RAISON »
- au fond, confirme l'ordonnance déferée. JE RETRADUIS « VOUS AVEZ TORT »
- EN RESUME , VOUS AVEZ RAISON MAIS VOUS AVEZ TORT OU PLUTOT VOUS AVEZ LE TORT D'AVOIR RAISON (sous entendu PARCE QUE VOTRE AFFAIRE TOUCHE A L'AFFAIRE ALEGRE) ET NOUS BALAYONS D'UN SEUL COUP DE MAIN TOUTES VOS ESPERANCES LEGITIMES

Nous sommes extrêmement déçus, en conclusion, toutes les affaires qui approchent Patrice ALEGRE, il faut les enterrer au plus vite !!! En tant que famille de victimes, nous avons le sentiment de revivre la mort de Suzanne une nouvelle fois.

Ah pardon, j'allais oublier ... ? Ne sautez pas ce paragraphe, il est abracadabrantesque (si il l'est ...)

Pour une réouverture d'un dossier, il faut régler 1 500 €uros à la recette du Tribunal de grande Instance. Déjà, si vous n'avez pas l'argent, je vous laisse deviner la suite...Mais , il se trouve que nous avons bien heureusement ces fameux 1500 euros à verser : entre nous, c'est un chèque que je ne regrette pas puisque c'est pour faire ouvrir notre dossier qui date de 1987... Le plus incroyable est que ce chèque de 1500 euros* demandé par la justice dans le but de ouvrir le dossier a bien été encaissé (sous quinzaine s'il vous plait ...) par la justice mais le dossier lui n'a pas été ouvert ... chercher l'erreur ...

Scandaleux, honteux, injuste, inhumain, les mots nous manquent pour qualifier cette situation ...

Si Messieurs les Magistrats qui s'amuse à fermer et ouvrir les dossiers à leur guise, vivaient notre peine et notre angoisse au quotidien, je pense bien que leurs comportements seraient totalement différents. Il s'agit bien là de trouver un assassin ou des assassins pour un crime de sang, ce n'est pas une vulgaire affaire de diffamation ou de détournement d'argent : c'est sérieux , grave et donc nécessite d'être traité avec sérieux, respect et objectivité...

Beaucoup de gens se posent en victimes (devant des caméras durant les journaux télévisés par exemple ...) mais les vraies victimes, c'est nous !... Nous avons perdu un être cher et demandons juste qu'on nous laisse le droit de savoir qui a commis cette atrocité ...Ne l'oublions pas ...Je vous rappelle que l'on parle de l'assassinat d'une dame respectable de 65 ans (mamie gâteaux) épouse, mère et grand-mère dont le seul crime fut d'aller ramasser des champignons ...Si, si, cela peut nous arriver à tous et rien que le fait de l'écrire fait froid dans le dos ...

Les élections présidentielles 2007 ont eu lieu et il est vital que les citoyens de notre cher pays sachent rapidement s'ils vont pouvoir enfin faire confiance à leurs institutions et à les respecter comme il se doit .

Nous demandons publiquement de rencontrer au plus vite la garde des sceaux et le Président de la République, Monsieur Sarkozy afin de discuter de cet énorme scandale.

La famille de Suzanne.

* (somme restituée à la famille suite à une intervention de l'avocat)